

Ville de Blainville sur l'Eau



Compte rendu du Conseil Municipal

Du 07 novembre 2011

L'an deux mille onze, le sept novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville sur l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Anne-Marie FARRUDJA, Maire**,

Etaient présents : Mesdames Anne-Marie FARRUDJA - Marie-Louise HUSSON - Francine ROYER - Françoise SIMON - Nathalie AHRACH - Huguette GABRIEL – Chantal GODFROY – Véronique MARCHAL – Martine CLAUSSE - Evelyne OUDIN - Nadine GALLOIS.

Messieurs : Jacques BOURGUIGNON – Daniel FREY - Jean-Marc HENRY - Jean-Luc HOCHSTRASSER - Mickaël ZANONE - Bertrand DANIEL - Michel MOREL - Ghislain DEMONET - Alain COLLET -.

Etaient excusés : Madame Gaëlle BARBIER - Monsieur Hervé CHAMEROY

Avaient donné procuration : Madame Caroline COULANGE à Madame Anne-Marie FARRUDJA, Monsieur Alain GUILLEMENOT à Monsieur Jacques BOURGUIGNON - Monsieur Christian PILLER à Monsieur Daniel FREY, Monsieur Patrick GONTIER à Madame Marie-Louise HUSSON- Monsieur Olivier MARTET à Monsieur Ghislain DEMONET

Madame le Maire ouvre la séance et propose une minute de silence en hommage à M. Maurice VILLAUME, Maire de Damelevières et Vice-Président du Conseil Général de Meurthe et Moselle. Solennellement, l'ensemble des élus et le public présent dans la salle se lèvent pour saluer la mémoire de M. VILLAUME.

Madame le Maire propose à l'Assemblée délibérante, l'inscription de trois questions supplémentaires à l'ordre du jour. Cette proposition est validée à l'unanimité.

La candidature de Nathalie AHRACH est proposée pour assurer le secrétariat de cette séance. La proposition est validée par le Conseil, à l'unanimité.

Le Compte-rendu du conseil municipal du 22 septembre 2011 est soumis à l'approbation. Le compte-rendu est approuvé à la majorité (5 voix contre).

1. Instauration de la taxe d'aménagement

Madame le Maire propose d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 2%. Elle remplace la Taxe Locale d'Equipement qui était au même taux.

La délibération sera valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois, le taux pourra être modifié et d'éventuelles exonérations proposées tous les ans et ce avant le 30 septembre de chaque année.

A l'unanimité, la taxe d'aménagement au de 2% est instituée.

2. Tarifs des salles municipales

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal les nouveaux tarifs 2012 des salles (tableau ci-joint)

Après débat, à la majorité (5 voix contre), le Conseil Municipal valide la grille tarifaire 2012.

3. Budget supplémentaire

Madame le Maire propose le vote d'un budget supplémentaire :

- au niveau de la section de fonctionnement :

⇒ Recettes : la commune a reçu au titre du contrat enfance jeunesse, pour l'activité réalisée en 2010, une somme de 76 277 € de la CAF ce qui permet d'ajuster certaines dépenses et de réaliser ce Budget Supplémentaire.

⇒ Dépenses : il est proposé un BS 2011 au titre :

+ Des charges à caractères général	63 555 €
+ Des charges financières	6 000 €
+ Du virement à la section d'investissement ...	3 657 €
+ Atténuations de produits.....	3 065 €

Soit un total 76 277 €

- au niveau de la section d'investissement

⇒ Recettes :

+ Subvention départementale mise en place équipements sportifs et CLSH...	49 400 €
+ Dotation de l'Etat – Mise en place accueil périscolaire HDP.....	61 750 €
+ virement de la section de fonctionnement	3 657 €

Soit un total 114 807 €

⇒ Dépenses :

Au titre des immobilisations corporelles : 114 807 €

- autres agencement et aménagements	76 000 €
- installations de voirie.....	8 200 €
- autres installations, matériel et outillage.....	10 000 €
- acquisition matériel sport et animation.....	13 407 €
- acquisition mobilier culturel et loisirs.....	7 200 €

Soit un total..... 114 807 €

Le Budget Supplémentaire est adopté à la majorité (5 contre)

4. Admission en non valeur

Madame Le Maire propose d'admettre en non-valeur 3 créances irrécouvrables pour un montant total de 597.09 €. Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide l'admission de non-valeur pour créances irrécouvrables.

5. Division de la parcelle AI n° 80

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal la prochaine **cession** à l'euro symbolique d'une parcelle de 26m² au profit de Mme FLORENTIN.
Ce dossier concerne l'extension du cimetière municipal et l'accord prévoit la prise en charge des frais de Notaire, par la collectivité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette cession de parcelle de 26 m² pour l'euro symbolique.

6. Contrat Enfance Jeunesse

Madame le Maire sollicite l'autorisation des membres du conseil municipal pour la signature du contrat Enfance Jeunesse pour la période 2011-2014.

Les modalités de ce contrat ont été présentées et étudiées par les deux commissions « Jeunesse, Sport, Vie Associative » et « Solidarité, Lien Social » du mercredi 19 octobre 2011 à laquelle participait également la conseillère de la CAF.

Il permettra de bénéficier de prestations. Ainsi, il est signalé qu'un taux d'occupation maximum dans les différents services permettrait d'obtenir une subvention de 150 000 €.

Après débat sur la participation des parents à la vie de la structure, sur la fréquentation des centres aérés et l'organisation des stages BAFA- BAFD, le Conseil Municipal à l'unanimité (5 abstentions), autorise Mme le Maire à signer le contrat Enfance Jeunesse et à finaliser celui-ci.

7. Réponse à la question écrite

Après un rappel de la teneur du courrier relatif au fonctionnement des accueils périscolaires MACARON et BRIMBELLE, Mme le Maire souligne que dans le cadre de la mission de service public, il est nécessaire de proposer un mode de gestion qui allie pérennisation des services, égalité de traitement, et une politique tarifaire à valeur sociale.

S'il s'agit de concilier les contraintes liées notamment aux taux d'occupation maximum demandée par la CAF et les valeurs de la commune, il est difficile de prendre en compte toutes les situations particulières et d'éviter les considérations démagogiques tendant à simplifier un débat complexe.

Certains conseillers municipaux de l'opposition ont parfaitement pris connaissance de cette problématique liée à la gestion d'une politique publique municipale dans le cadre de la commission « Petite Enfance » organisée en Mairie le 19 octobre 2011, en présence de la représentante de la CAF 54.

8. Motion-Formation

L'État propose une diminution de la participation des collectivités territoriales pour la formation des agents territoriaux soit un taux de 0,9 % contre 1% aujourd'hui. Les coûts de déplacements, de restauration, d'hébergement seraient à la charge de la collectivité.

Dans ce contexte, la municipalité, à l'unanimité, propose le principe du maintien de la participation à 1% de la masse salariale.

9. Consultation pour les entrées et sorties du SDAA 54 au 1^{er} janvier 2012

Madame le Maire propose au conseil municipal de suivre les avis sur les demandes d'entrées ou de sorties des collectivités ayant fait une demande au SDAA 54.

Le conseil municipal donne un avis favorable sur :

Les demandes d'entrées des communes de MOUAVILLE, NORROY-LE-SEC et PRAYE

Les demandes de sorties des communes de CHENEVIERES (qui a intégré la communauté de communes du Lunévillois), FERRIERES, FOUG (qui ont intégré la communauté de communes du Toullois) et JEZAINVILLE

10. Information sur la qualité de l'eau

Madame le Maire cède la parole à M. BOURGUIGNON qui relate les données relatives à la qualité de l'eau distribuée à Blainville-sur-l'Eau.

L'Agence Régionale de Santé nous a remis la synthèse annuelle de la qualité de l'eau distribuée sur Blainville pour l'année 2010, en voici les points principaux :

- La ressource (captation et distribution) sont en cours de sécurisation par le SIE
- La qualité de l'eau, évaluée à partir de 21 analyses nous indique des paramètres conformes sauf le taux de chlorite 0.52mg/l au lieu du taux idéal 0.2mg/l. Les analyses 2011 démontrent qu'une correction a été effectuée.
- La dureté de l'eau est de 12.2°f (eau douce), son ph (acidité) est de 8.2 (le ph idéal étant entre 6.5 et 9)
-

L'ARS conclut donc à une excellente qualité de l'eau distribué.

11. Modification des statuts du SIVU de la zone des sables

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur la nécessité de modifier les statuts du SIVU de la zone des sables. En effet, il convient d'adopter définitivement le régime transitoire à la nouvelle fiscalité locale, c'est à dire la Contribution Économique Territoriale.

Ainsi, Madame le Maire propose de valider la modification de l'article 11 du statut du SIVU de la zone des sables telle qu'elle a été votée par conseil syndical du SIVU le 2 novembre 2011 :

« Lorsque les établissements et entreprises situés sur la zone industrielle seront appelés à verser la contribution économique territoriale aux communes sur le territoire desquelles elles sont implantées, les communes concernées affecteront le produit de cette imposition au budget du syndicat intercommunal de la zone des sables lors de la deuxième année suivant l'année d'imposition (n+2) ».

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la modification de l'article 11 des statuts du SIVU de la zone des sables concernant la Contribution Économique Territoriale.

12. Programme des coupes de bois 2012

Madame le Maire cède la parole à l'Adjoint chargé de la gestion forestière communale. M. Jean-Luc HOCHSTRASSER expose le programme de marquage des coupes proposé à la vente pour 2012, par l'Office Nationale des Forêts.

Elle concerne la série U des parcelles 131 – 141 – 191 pour une coupe de futaie irrégulière, ainsi que la parcelle 9 pour une amélioration.

L'estimation du volume totale pour la vente représente 290 m3 environ.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le programme de coupe.

13. Modification poste Adjoint technique

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la demande de disponibilité d'un agent, il s'avère nécessaire de modifier le temps de travail d'un adjoint technique 2^{ème} classe qui passe de 18 H 30 à 27 h 00.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte cette modification de temps de travail d'un Adjoint Technique de 2^{ème} classe.

14. Consultation sur vente d'immeuble

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de sa séance du 12 octobre 2011, le Conseil d'Administration de Batigère Nord-Est a décidé la cession des immeubles « Gascogne » (15 logements) et « Saintonge » (18 logements) – situés impasse de la Meurthe pour un montant de 1 150 000 € au profit de l'Office Public de l'Habitat de Lunéville.

Dans ce cadre, par courrier, le Préfet de Meurthe et Moselle sollicite l'avis de la commune sur ce projet.

Après débat sur cette question, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur cette opération immobilière menée par Batigère Nord-Est.

15. Questions diverses

Madame le Maire fait état du rapport annuel de Batigère Nord-Est et MMH aux membres du Conseil Municipal.

Elle informe par ailleurs de la tenue du CTP le 08 novembre à 9 heures.

Enfin, en réponse à l'intervention de M. DEMONET, en introduction du Conseil Municipal de ce jour, concernant l'absence de l'article proposé par le groupe d'opposition pour le mois d'octobre au sein du Blainvillois, Madame le Maire précise qu'elle a appliqué la règle commune obligeant les rédacteurs d'articles, à ne traiter que des affaires purement communales au sein du bulletin.

Dans ce sens, malgré son sentiment personnel sur le bien-fondé et l'avancé démocratique des primaires citoyennes organisées par le parti socialiste et le parti radical de gauche, cette information était hors de propos au sein du Blainvillois.

Par ailleurs, l'information concernant les primaires était d'une part, largement relayé par les médias et par voie postale concernant Blainville sur l'eau.

D'autre part, la commune a évidemment mis gracieusement à disposition les bureaux de vote et les infrastructures pour permettre la tenue de ces scrutins ce qui n'est pas le cas dans toutes les communes.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance.